

L'INDUSTRIE—MANIWAKI (P.Q.)—POURPARLERS EN VUE DE SUBVENTIONNER LES USINES SOGEFOR

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier soit le 21 janvier, je demandais à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) s'il avait l'intention de communiquer avec les autorités du Québec, ou celles de la compagnie *Sogefor*,—puisque cela n'avait pas été fait—en vue d'en venir à une entente susceptible d'empêcher la fermeture des usines de cette société, le 5 mars prochain.

Le ministre a eu le temps, j'imagine, de considérer cette question qui revêt une grande importance pour les 800 employés de cette région de Maniwaki-Mont-Laurier-Lac des Îles. De fait, si l'on ne trouve pas une solution immédiate, trois usines fermeront leurs portes, soit à cause d'un manque de débouchés pour la production, soit à cause d'une mauvaise administration, ou peut-être même à cause des deux. Cela rappelle un peu la situation qui prévalait en 1929-1930, alors qu'il y avait trop de production, mais pas assez de pouvoir d'achat chez les consommateurs pour se procurer les biens offerts.

On sait que l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale accorde des subventions à l'industrie dans certaines zones à faible niveau d'emploi, pour l'ouverture de nouvelles scieries ou d'usines de contreplaqué, pour produire des matériaux de construction, et pendant ce temps, des usines déjà existantes projettent de fermer leurs portes, parce qu'elles ne trouvent pas preneurs pour les matériaux qu'elles produisent.

Pendant qu'on impose des taxes aux Canadiens pour subventionner de nouvelles industries, on conserve la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, ce qui empêche les gens d'acheter cette production subventionnée.

Le gouvernement fédéral est resté silencieux devant le problème qui préoccupe les employés de la société *Sogefor*. Il devrait, le plus tôt possible, offrir son aide aux autorités du Québec et de la Société générale de financement, afin de trouver un moyen visant à empêcher la fermeture de ces usines, dans une région où 28 p. 100 de la population est en chômage et où 10 p. 100 dépendent d'allocations de bien-être social. Si la fermeture de ces usines se produit, la proportion sera de plus de 50 p. 100.

Ces travailleurs de la forêt et de la transformation du bois ont raison d'être inquiets, de même que toute la population de cette région. Au fait, ces gens seront grandement touchés par la fermeture de ces usines. Les gouvernements ne doivent pas se contenter de donner confiance à cette population, mais l'assurer qu'elle conservera son gagne-pain. Ces gens ne tiennent pas à vivre de prestations d'assurance-chômage qui coûteront de \$40,000 à \$50,000 par semaine au trésor public ou de miettes que peut leur consentir le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

La forêt et l'industrie du bois sont la principale occupation des gens de cette région. Ils ne veulent pas perdre cette industrie. La preuve en est déjà établie. Les citoyens de Maniwaki sont prêts à former une coopérative, au moyen de leurs économies, afin d'assurer la survie de l'entreprise. J'ignore cependant si ces économies seront suffisantes pour en continuer l'exploitation.

[M. Béchard.]

A la suite d'entretiens que j'ai eus avec les autorités municipales, je demande au ministre et au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher la fermeture de ces industries et soustraire la population de cette région à la misère, à l'inquiétude, au chômage et aux privations. Il s'agirait peut-être d'assurer à l'entreprise le crédit nécessaire pour lui permettre de poursuivre son exploitation pendant au moins un an, et pour trouver des débouchés pour sa production. Beaucoup de choses devront être faites pour réorganiser ces industries et les rendre rentables.

J'ai dit tantôt qu'il y avait dans l'administration une faiblesse qu'il faudra corriger, mais le gouvernement devra éviter d'inonder le marché par l'établissement de nouvelles industries semblables, à moins d'être certain qu'il y aura une demande suffisante pour leur production.

Le ministre devrait nous dire ce qu'il compte faire à ce sujet.

[Traduction]

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, la SOGEFOR appartient entièrement à la Société générale de financement du Québec, qui elle-même, est une société de portefeuille dont le gouvernement québécois est le principal actionnaire. Je tiens à assurer au député que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) est parfaitement au courant tant des problèmes économiques fondamentaux de la société que de ses ennuis financiers actuels et de la très grande vulnérabilité de plus de 500 ouvriers de ses trois usines.

Le ministère applique cependant une loi fédérale, la loi sur les subventions au développement régional, qui fournit une aide pour l'agrandissement ou la modernisation des usines, ou aide les nouvelles usines qui s'implantent dans des régions désignées. La SOGEFOR se trouve dans une région désignée, mais la loi ne nous habilite pas à accorder des subventions pour aider une compagnie dans une passe difficile ou pour essayer de lui ouvrir de nouveaux débouchés.

Il faudrait peut-être poser la question au ministère de l'Industrie et du Commerce. Nous, au ministère de l'Expansion économique régionale, nous pouvons fournir une aide que dans des limites définies. Nous ne fournissons pas d'assistance financière temporaire comme celle qu'on semble demander ici, et n'avons pas le pouvoir de le faire, non plus que d'aider une société ou un consortium à acheter une autre société. Nous devons nous en tenir aux exigences de la loi quant à l'expansion ou à la modernisation.

Je tiens toutefois à dire au député que si jamais cette compagnie s'adressait au ministère de l'Expansion régionale pour demander de l'aide conformément aux conditions de la loi, on s'empresserait de prendre cette demande en considération. Le ministère est tout à fait conscient de la débâcle qui se produirait dans ces localités si SOGEFOR fermait boutique, et il ferait son possible pour examiner sérieusement toutes les demandes qui lui seraient présentées et qui entreraient dans ses attributions.